

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

Présent-e-s

Bureau :	CORNUZ	Eric	Ve	Président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	1 ^{er} vice-président
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	2 ^e vice-président
	HALIMI	Hysri	PS	1 ^{er} secrétaire
	SQUILLACI	Nicola	PDC	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	CLERC	Tobias	DC
	DELUERMOZ	Cosima	PDC
	DIMOPOULOS	Elisa	PS
	DUMALLE	Marcel	Ve
	FALVO	Francesco	PDC
	GERSON	Moïse	PLR
	GIRARDET	Myriam	MCG
	HAYES	Sasá	UDC
	HEINIGER	Claire	Ve
	HUBERT	Emile	UDC
	ISWALA	Placide	PS
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG
	LÜTHI	Badia	PS
	MURCIANO	Claudine	Ve
	PACHOUD	Stéphane	MCG
	SERRANO	Philippe	PLR
	TREMBLET	Laurent	PDC
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve
	WRZOSOWSKI	Gregor	PLR
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG

Excusés :	FABRE	Michel	PS
	GAETANINO	Marco	Hors parti
	HARTMANN	Esther	Ve

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	DC	Conseiller administratif
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif

MCG *Mouvement des citoyens genevois*
 PDC *Parti démocrate-chrétien*
 PLR *Parti libéral-radical*

PS *Parti socialiste*
 UDC *Union démocratique du centre*
 Ve *Les Verts de Meyrin-Cointrin*

ORDRE DU JOUR

1. Communications du Bureau du Conseil municipal.
2. Communications du Conseil administratif.
3. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
4. Délibération n° 2019-24 présentée par les membres de la commission coopération au développement présents, Mmes Myriam Girardet, Cosima Deluermoz, Elisa Dimopoulos, Sasà Hayes, Alejandra Tschudi Spiropulo et MM. Pierre Boccard, Roger Frauchiger, Fabien Grognuz, Placide Iswala et Stéphane Pachoud, relative à un crédit immédiat de **CHF 18'000.-** destiné à Terre des Hommes Suisse, pour apporter l'aide urgente en faveur du peuple Yanomami d'Amazonie au Brésil.
5. Délibération n° 2019-25 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 8'880'000.-** destiné à la rénovation de l'école de la Golette.
6. Délibération n° 2019-26 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 3'235'000.-** en vue de la mise à niveau du bâtiment Forum Meyrin et de la relocalisation des activités pendant la durée des travaux.
7. Délibération n° 2019-27 présentée par les membres du bureau présents, Mme Schweizer et MM. Cornuz, Grognuz, Frauchiger, Halimi et Squillaci, relative à l'ouverture d'un crédit d'urgence de **CHF 50'000.-** destiné à la Croix-Rouge suisse pour apporter de l'aide aux victimes du séisme du 26 novembre 2019 à l'ouest de l'Albanie.
8. Délibération n° 2019-12a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 408'600.-** en vue de l'installation de dispositifs de protection antichute sur les toitures plates des bâtiments communaux. **Rapport de la commission des travaux publics** (T. Clerc, DC).
9. Délibération n° 2019-18a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 5'593'000.-** destiné à la réalisation des vestiaires et autres équipements compris dans la 6^e étape du centre sportif des Vergers. **Rapport de la commission des travaux publics** (F. Grognuz, LR).
10. Annonces de projets.
11. Propositions individuelles.
12. Questions.

* * *

En préambule, **M. Cornuz** excuse l'absence de Mme Hartmann et M. Fabre ainsi que l'arrivée tardive de Mme Boccard, Mme Deluermoz, Mme Schweizer et M. Squillaci.

1. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Cornuz fait part de l'invitation des associations des habitants des Champs-Fréchets, Bouratino, CEFAM Pluriels :

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'inauguration officielle des locaux partagés entre nos quatre associations : AHCF, Bouratino, CEFAM et Pluriels, première initiative de ce genre de la commune de Meyrin.

Nous serons heureux de vous accueillir dans ces locaux, situés à la promenade des Champs-Fréchets 14, le jeudi 23 janvier 2020 dès 18h00 pour partager un moment convivial autour d'un apéro.

En espérant vous voir lors de cette occasion, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de nos sincères salutations.

M. Cornuz fait ensuite la déclaration suivante :

"Je remercie de sa présence depuis 30 ans au sein de l'administration communale Mme Sophie Hottelier qui assurera ce soir pour la dernière fois de sa carrière la rédaction du procès-verbal de la séance avant de prendre d'ici quelques semaines une retraite anticipée largement méritée.

Au nom de tout le Conseil municipal, un immense merci pour le travail accompli au service de la population meyrinoise et, chère Sophie, tous nos vœux pour une très heureuse retraite."

(Applaudissements)

D'autre part, **M. Cornuz** signale qu'en raison du vernissage du concours de l'aménagement du Cœur de cité qui aura lieu le 27 janvier, le Bureau du Conseil a été avancé au jeudi 23 janvier 2020. En conséquence, le délai pour le dépôt des objets politiques est exceptionnellement fixé au lundi 20 janvier à minuit.

Enfin, il mentionne que M. Francis Lema, au nom de l'Association scènes urbaines, a adressé le 2 décembre 2019 un courrier aux Conseils administratif et municipal concernant une pétition relative aux parcs à chiens. **M. Cornuz** précise qu'il en a déjà été question dans un premier courrier de M. Lema dont il a été fait part lors du Conseil municipal du 17 septembre.

Il mentionne que M. Lema indique que 500 signatures, dont 350 environ de résidents meyrinois, ont été récoltées à ce jour. Cette pétition demande que soient prévus, pensés et mis en place des parcs à chiens supplémentaires comprenant des structures pour notre ville répondant, pour résumer, aux critères de l'Agenda 21.

La lettre étant très longue, **M. Cornuz** se contente de mentionner sa conclusion qui demande dès la rentrée de janvier 2020 de rencontrer les conseillers afin de leur présenter et expliquer plus en détail la pétition.

L'administration n'ayant pas encore reçu les listes de signatures, **M. Cornuz** annonce que, d'entente avec le Bureau, ce courrier sera mis en attente et qu'une fois les signatures reçues, la pétition sera traitée conformément au règlement du Conseil municipal.

Enfin, il signale que, lors de son assemblée générale du 20 novembre dernier, l'ACG a voté l'octroi d'une subvention d'investissement exceptionnel de CHF 800'000.- pour des équipements scéniques mobiles en faveur de la nouvelle comédie. Cette subvention est prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal et le délai d'opposition est fixé 4 février 2020.

* * *

2. Communications du Conseil administratif

Zone 30 - chemins du Vieux-Bureau et du Grand-Puits

Dans le cadre de la mise en œuvre des zones 30 dans le secteur Village, des mesures correctives vont être apportées suite au bilan présenté en commission d'urbanisme et mobilité du mercredi 13 mars 2019.

Des travaux d'adaptation des ilots réalisés aux chemins du Vieux-Bureau et du Grand-Puits ont débuté le lundi 2 décembre par une intervention légère visant à donner plus de volume à ces ilots. Un modelé de terre, la transplantation des végétaux existants et leur protection temporaire par des barrières en bois type chabaurys seront réalisés pendant le mois de décembre 2019. Le paillage minéral, les blocs d'enrochements et les plantations arbustives suivront au printemps 2020. Ces travaux seront financés dans le cadre de la délibération existante.

Des travaux complémentaires visant à renforcer la modération de trafic sur ces tronçons sont prévus dans une étape ultérieure, une fois que le bilan de la mise en œuvre des zones 30 et les mesures d'amélioration qui en découlent seront finalisées.

* * *

3. **Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes**

Séance du 20 novembre 2019, question de Mme Wullschleger

Gestion des déchets des entreprises

En application du principe de causalité, à savoir celui du pollueur–payeur, les petites entreprises jusqu'à huit employés qui bénéficient de la prise en charge de leurs déchets incinérables par la Commune sont tenues de payer un montant forfaitaire annuel de CHF 50.- par personne active dès l'année 2019. En revanche, celles qui mandatent à leurs frais une société spécialisée dans la levée des déchets pour évacuer leurs ordures incinérables n'ont pas à s'acquitter de ce montant.

Dès l'année 2020, les entreprises de plus de huit employés seront tenues de justifier auprès de l'administration communale la conformité de la gestion de leurs déchets incinérables, notamment au moyen de la présentation des factures relatives au traitement de leurs déchets générés dans le cadre de leur activité économique. Ces mesures sont régies par des dispositions légales et réglementaires fédérales et cantonales.

Séance du 15 octobre 2019, question de M. Gaetanino

Drapeaux devant la mairie

La question de la présence du drapeau européen devant la mairie est un sujet sensible qui a déjà mobilisé notre Conseil municipal. Ce sont deux socialistes très attachés à la symbolique du drapeau qui ont amené le Municipal à voter le 13 mars 2001, après de longs débats et un renvoi en commission élargie ad hoc "Europe", la résolution n° 09/2001. Celle-ci demande, entre autres, au Conseil administratif "de marquer l'attachement de notre commune aux valeurs européennes en arborant le drapeau européen devant la mairie chaque fois que celle-ci hisse les couleurs communales, cantonales et nationales".

Il a alors été clairement rappelé qu'en aucun cas, le drapeau européen ne devait flotter seul, et nous pouvons vous assurer que le service de gérance et entretien des bâtiments veille à respecter scrupuleusement cette décision.

Nous vous rappelons que le drapeau étoilé d'or est depuis 1955 l'emblème du Conseil de l'Europe dont la Suisse est devenue membre dès 1963. L'Union européenne a adopté cette même bannière en 1987, les 12 étoiles représentant la perfection et la plénitude mais n'ayant aucun rapport avec le nombre de membres de l'Union européenne.

* * *

4. Délibération n° 2019-24 présentée par les membres de la commission coopération au développement présents, Mmes Myriam Girardet, Cosima Deluermoz, Elisa Dimopoulos, Sasà Hayes, Alejandra Tschudi Spiropulo et MM. Pierre Bocard, Roger Frauchiger, Fabien Grognuz, Placide Iswala et Stéphane Pachoud, relative à un crédit immédiat de CHF 18'000.- destiné à Terre des Hommes Suisse, pour apporter l'aide urgente en faveur du peuple Yanomami d'Amazonie au Brésil

Mme Girardet présente la délibération :

"Les Yanomami représentent l'un des peuples les plus nombreux d'Amérique du Sud. Ils vivent dans la forêt tropicale et les montagnes situées au nord du Brésil et au sud du Venezuela. Mais le territoire indigène yanomami est envahi par des orpailleurs clandestins qui détruisent la forêt, polluent les rivières, causant des dommages irréparables à leur santé et menaçant de décimer cette population isolée, l'un des peuples les plus vulnérables de la planète.

L'été dernier, alors que des incendies ravageaient la forêt amazonienne, le gouvernement brésilien affirmait que la situation était *normale*, voire *moins grave que la moyenne historique*. Mais les travaux d'une équipe internationale de chercheurs révèlent aujourd'hui que le nombre d'incendies actifs au mois d'août 2019 était en réalité trois fois plus élevé qu'à la même période en 2018, et même plus élevé que jamais depuis 2010. En juillet 2019, la déforestation est apparue quatre fois supérieure à la moyenne de la même période des trois années précédentes.

Depuis la prise de pouvoir de l'actuel président Jair Bolsonaro, les droits et acquis des minorités brésiliennes sont remis en question. Un projet de loi est actuellement soumis au débat du Congrès brésilien qui, s'il est approuvé, autorisera l'extraction minière à grande échelle sur les territoires indigènes. Cela se révélerait catastrophique pour les indiens Yanomami et pour la terre dont ils dépendent pour leur survie.

Je suis persuadée que, face à cette situation, l'ensemble de ce Conseil votera favorablement cette délibération."

(Arrivée de Mme Bocard)

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Cornuz** annonce que le Bureau propose le **vote immédiat**, ce qui est **accepté à l'unanimité**.

Mme Tschudi-Spiropulo fait la déclaration suivante au nom des Verts :

"Nous sommes saisis ce soir de deux demandes d'aide d'urgence : une pour l'Amazonie, plus particulièrement pour le peuple Yanomani, l'autre pour l'Albanie victime d'un tremblement de terre.

Nous soutiendrons, comme par le passé, ces appels à l'aide, notamment en solidarité avec nos amis albanophones meyrinois qui sont particulièrement touchés par le séisme en Albanie.

Nous souhaitons toutefois souligner que nous pourrions malheureusement déposer de telles demandes tous les mois, notamment pour venir en aide aux peuples des pays fortement touchés par les conséquences du réchauffement de la planète, pays qui se sont regroupés au sein du Forum de la vulnérabilité climatique. Ces pays ont

lancé un appel aux États du monde à rehausser immédiatement leurs engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Pas sûr que cet appel soit entendu ces jours à la COP 25, bien qu'il ait été relayé par près d'un demi-million de manifestantes dans les rues de Madrid.

Des typhons, des ouragans, des incendies ravagent des régions entières. "Notre maison brûle et nous regardons ailleurs". Ce n'était pas un révolutionnaire qui disait ça mais le président français, Jacques Chirac, en 2002. Nous ne regardons certes pas complètement ailleurs puisque nous apportons notre contribution à une aide humanitaire bien insuffisante. Mais au-delà d'apporter secours aux victimes, nous devons aussi nous attaquer aux causes et apporter également un soutien politique pour limiter les dégâts causés à la planète et aux êtres vivants qui la peuplent.

Cela passe par un soutien aux demandes de prendre en considération l'urgence climatique et à rehausser nos engagements en faveur d'une transition écologique. Cela passe aussi par une opposition à ce que la Suisse signe un accord de libre-échange avec les Etats du Mercosur, notamment avec le Brésil, comme le souhaitent les conseillers fédéraux, MM. Cassis et Parmelin. Cet accord péjorerait encore la situation des peuples d'Amazonie dont les Yanomani. La déforestation, notamment par des incendies, ainsi que l'élevage industriel intensif menacent les peuples indigènes et le reste de la planète.

Bien sûr que nous devons continuer à être solidaires des victimes des catastrophes, bien sûr que nous devons leur venir en aide, les accueillir si elles frappent à notre porte pour venir se réfugier chez nous. Mais nous devons également faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réduire, autant que faire se peut, le dérèglement climatique qui est à l'origine de la plupart des catastrophes récentes."

(Arrivée de M. Squillaci)

Mme Dimopoulos donne lecture de la position des socialistes :

"Nous tenons à féliciter la commission d'aide au développement ainsi que sa présidente pour son engagement solidaire et bienveillant, commission qui porte si bien son nom et qui rend notre institution attentive aux situations d'urgence et aux catastrophes comme celles qui nous occupent ce soir.

Le parti socialiste vous invite à voter positivement pour cette délibération en faveur de Terre des Hommes afin de venir en aide au peuple Yanomami d'Amazonie au Brésil.

Comme vous le savez bien, cette association agit avec détermination pour créer des changements pertinents et durables dans un esprit de justice, d'entraide, d'équité, pour ainsi contribuer à améliorer les conditions de vie des populations défavorisées, en particulier celles des enfants."

Cette délibération répondant à un réel besoin des populations indigènes, **M. Grognuz** indique que les libéraux-radicaux la soutiendront également.

Il va de soi que l'UDC approuvera ce projet, mentionne **Mme Hayes** qui précise que Terre des Hommes veut montrer aux Yanomami qu'ils soutiennent leurs droits à garder leurs terres et vivre selon leurs coutumes. Elle reconnaît que le montant est faible mais fait remarquer que Meyrin doit apporter un appui du même type en plusieurs occasions.

M. Cornuz précise que le montant de CHF 18'000.- est un complément à un budget plus important.

M. Tremblet annonce que le PDC soutiendra sans hésitation cette demande de crédit et ajoute que la commission d'aide au développement a déjà soutenu la reforestation en Amazonie, notamment par le biais d'une aide financière à Nordeste.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote de la **délibération n°2019-24**

présentée par les membres de la commission coopération au développement présents, Mmes Myriam Girardet, Cosima Deluermoz, Elisa Dimopoulos, Sasà Hayes, Alejandra Tschudi-Spiropulo et MM. Pierre Bocard, Roger Frauchiger, Fabien Gognuz, Placide Iswala et Stéphane Pachoud, relative à un crédit immédiat de CHF 18'000.- destiné à Terre des Hommes Suisse, pour apporter l'aide urgente en faveur du peuple Yanomami d'Amazonie au Brésil

Vu les incendies ayant ravagé la forêt amazonienne;

Vu les conséquences de l'incendie sur les territoires du peuple autochtone Yanomami;

Vu l'exploitation illégale des territoires dérobés aux autochtones pour y exercer des activités commerciales détruisant les ressources naturelles;

Vu les incendies criminels démarrés pour faire fuir les populations également victimes de violences et intimidations;

Vu les menaces à la garantie de la continuité des politiques publiques en faveur de la démarcation des terres indigènes;

Le Conseil municipal, sur proposition des membres de la commission coopération au développement, dans sa séance du 10 décembre 2019,

DECIDE

PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de **CHF 18'000.-** destiné à Terre des Hommes Suisse, pour apporter l'aide urgente en faveur de la population Yanomami d'Amazonie au Brésil, victime des incendies ayant ravagé ses territoires,
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2019 sous la rubrique 59.300001.363.60000 "*Actions d'entraide à l'étranger – subvention à des organisations privées à but non lucratif*",

3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette,
4. de munir la présente délibération de la clause d'urgence vu que son exécution ne souffre aucun retard dû à un référendum.

* * *

5. **Délibération n° 2019-25 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 8'880'000.- destiné à la rénovation de l'école de la Golette**

M. Tschudi indique que cette délibération fait suite à une étude EPIQR+ qui avait défini les bâtiments communaux à rénover en priorité, en se basant sur l'état des façades, des installations techniques et des vitrages.

Un premier crédit d'étude avait alors été établi en fonction des aspects identifiés par l'étude EPIQR+. Il avait certes été spécifié que le crédit de réalisation pourrait évoluer suite aux remarques du Département de l'instruction publique qui définirait les besoins urgents de transformation. **M. Tschudi** note cependant que le coût élevé de cette délibération est principalement dû aux points suivants.

Premièrement, en novembre 2018, l'école de la Golette a été inscrite à l'inventaire du patrimoine, ce qui a impliqué des contraintes pour la réfection des vitrages et façades. De plus, la Commune doit procéder à la mise en réseau séparatif intégral des eaux claires et usées pour la parcelle de l'école. Or, il a été constaté que les canalisations étaient si vétustes qu'il fallait complètement les changer. Ces travaux impliquent l'ouverture complète du préau et par conséquent son réaménagement, ce qui permettra d'ailleurs de planter des arbres supplémentaires.

Lors de l'étude, des sondages ont été faits qui ont montré qu'il fallait consolider la toiture et, vu l'urgence, des mesures immédiates mais provisoires ont dû être prises. Enfin, l'appartement du concierge sera libéré pour être réaffecté au GIAP ou aux enseignants car il est impossible d'y aménager des classes.

M. Cornuz demande si quelqu'un s'oppose à l'**entrée en matière**, ce qui n'est pas le cas.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il met aux voix le **renvoi de la délibération n°2019-25** à la **commission des travaux publics**.

Cette proposition est **approuvée à l'unanimité**.

* * *

6. **Délibération n° 2019-26 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 3'235'000.- en vue de la mise à niveau du bâtiment Forum Meyrin et de la relocalisation des activités pendant la durée des travaux**

En premier lieu, **M. Tschudi** rappelle que les tenants et aboutissants de cette délibération ont déjà été présentés aux commissions de culture et Cœur de cité et explique qu'elle comporte deux volets. Il s'agit d'une part de faire une étude sur les activités ayant actuellement lieu dans ForuMeyrin, qui devront être relocalisées en raison des travaux du parking souterrain. Il va de soi que les travaux ne seront pas les mêmes s'ils sont réalisés uniquement dans ce cadre ou également en lien avec une mise à niveau du bâtiment.

En effet, cette mise à niveau s'est révélée nécessaire pour trois raisons. En premier lieu, il s'agit de remédier à des anomalies de construction qui entraînent certains dysfonctionnements. Il faut en outre adapter le bâtiment, qui a un côté avant (sud-ouest) et un arrière, à l'image directrice qui implique que ForuMeyrin soit au centre du cœur du cœur de cité, avec des activités qui se déploient des deux côtés. Enfin, il y a eu une transformation des différentes utilisations du bâtiment, comme à la bibliothèque dont les activités ont considérablement évolué depuis 25 ans, ou le patio qui est très fréquenté mais dans des conditions parfois difficiles.

Les membres des commissions ont également envisagé la destruction de ForuMeyrin et la construction d'un nouvel édifice. Cette solution s'est avérée trop chère, pas écologique et pas pertinente dans la mesure où l'on constate un attachement affectif des Meyrinois au bâtiment actuel où se sont déroulés de nombreux événements depuis 25 ans.

M. Tschudi conclut en mentionnant que les commissaires se sont donc demandé s'il fallait profiter des travaux du parking souterrain pour faire une mise à niveau du Forum en vue de concrétiser le Cœur de cité, ce qui permettrait d'éviter d'y pérenniser plusieurs chantiers. Toutes ces réflexions ont amené le Conseil à présenter ce crédit qui porte sur les deux volets susmentionnés, sachant qu'ils sont liés.

M. Cornuz ouvre le débat sur l'entrée en matière.

M. Wrzosowski fait part de la position du parti libéral-radical :

"Lorsque nous avons voté la délibération n°2018-20a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 4'360'000.- en vue de la construction de la nouvelle mairie et de l'aménagement des espaces publics extérieurs, nous l'avons fait sur la base d'une image directrice qui se composait du bâtiment de la nouvelle mairie, de la place et du parc. Il n'était pas question alors de la rénovation ou de la transformation du Forum. Nul doute que si on nous avait présenté tout cela simultanément, nombre d'entre nous auraient été effrayés par le coût, disons-le, pharaonique du projet que l'on peut déduire des crédits d'étude, soit au minimum CHF 80 millions.

S'il y avait eu une réflexion globale nouvelle mairie et Forum, il y a peu de chance qu'un projet aussi vaste ait été accepté. Alors on procède par étapes, d'abord le Cœur de cité puis, puisque travaux il y aura, pourquoi ne pas aussi en profiter pour faire les travaux du Forum. Bref, il y aurait un caractère mécanique et obligatoire à cette planification puisqu'il est envisagé de conduire les travaux de mise à niveau simultanément à ceux de la construction du parking. Nous pensons que cela est peu réaliste.

Nous regrettons aussi que seul le projet de mise à niveau nous soit soumis aujourd'hui pour réflexion alors qu'une démolition/reconstruction aurait aussi pu être envisagée. Mais là aussi, il semblerait qu'on ait plus le choix puisque l'image du Forum actuel est intégrée dans le cahier de charges des architectes participant au concours Cœur de cité. En d'autres termes, nous pouvons nous poser la question sur la nécessité de voter cette délibération puisque tout découle mécaniquement ou automatiquement d'une chaîne d'événements qui ne nous laisse plus le choix.

Mesdames et Messieurs, nous voulons avoir le choix. Nous jugeons peu réaliste la conduite de travaux simultanés de plusieurs projets dans le périmètre de la cité. De plus, le minutage des travaux du parking est serré. Il n'y a donc aucune garantie quant au début des travaux de rénovation du Forum.

Nous ne sommes pas convaincus non plus par la soi-disant impossibilité de préserver des activités au Forum durant les travaux du parking. Il y a certainement des solutions pour l'accès des camions avec le matériel pour le forum et le cheminement des piétons. Nous considérons que les grands projets représentant de grands investissements financiers ne devraient pas être décidés de manière opportuniste mais doivent s'inscrire dans une planification sereine de gestion financière à long terme. Il s'agit tout de même de dizaines de millions de francs. Le fait que les contribuables meyrinois en aient les moyens ne justifient pas la précipitation.

Pour toute ces raisons, le groupe LR ne votera pas l'entrée en matière et invite les autres groupes à faire de même."

Il n'y a pas d'autre demande de parole et **M. Cornuz** met donc aux voix l'**entrée en matière** qui est **acceptée par 16 oui, 10 non et 2 abstentions**.

Personne ne souhaitant s'exprimer sur le renvoi en commission, **M. Cornuz** met aux voix le **renvoi de la délibération n°2019-26** à la **commission cœur de cité ad hoc**.

Cette proposition est **approuvée à l'unanimité**.

* * *

7. **Délibération n° 2019-27 présentée par les membres du bureau présents, Mme Schweizer et MM. Cornuz, Grognoz, Frauchiger, Halimi et Squillaci, relative à l'ouverture d'un crédit d'urgence de CHF 50'000.- destiné à la Croix-Rouge suisse pour apporter de l'aide aux victimes du séisme du 26 novembre 2019 à l'ouest de l'Albanie**

M. Halimi fait la déclaration suivante :

"A travers cette délibération il s'agit de venir en aide aux victimes du séisme en Albanie du 26 novembre.

En effet, l'ouest de l'Albanie a été frappé par un violent séisme de 6,4 sur l'échelle de Richter, ce qui a causé la mort de 50 personnes et a fait plus de 700 blessés ainsi que plusieurs centaines d'habitations détruites.

L'autre conséquence de ce tremblement de terre est que plusieurs milliers de personnes se retrouvent sans toit et cherchent refuge.

Au vu de l'ampleur des dégâts causés par le séisme, la reconstruction s'avère d'ores et déjà longue et difficile. C'est pourquoi nous comptons sur un vote favorable afin que nous puissions faire un geste en débloquant le montant de CHF 50'000.- en faveur de la Croix-Rouge Suisse qui œuvre sur le terrain et coordonne les secours."

Personne ne s'opposant à l'**entrée en matière** et le **vote immédiat** étant **accepté à l'unanimité**, **M. Cornuz** ouvre le débat.

M. Grognoz fait part de la position de son parti :

"Ce séisme qui a frappé l'Albanie le 26 novembre dernier est l'un des plus puissants de ces trente dernières années. Cette catastrophe naturelle a fait plus de 50 victimes, plus de 750 blessés et encore 10 disparus. Cette aide d'urgence permettra à la Croix-Rouge d'apporter du secours et d'accompagner les gens dans leur rétablissement.

Le groupe PLR votera cette délibération."

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Cornuz** met aux voix la **délibération n°2019-27**

présentée par les membres du bureau présents, Mme Schweizer et MM. Cornuz, Grognoz, Frauchiger, Halimi et Squillaci, relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'urgence de CHF 50'000.- destiné à la Croix-Rouge suisse pour apporter de l'aide aux victimes du séisme du 26 novembre 2019 à l'ouest de l'Albanie

Vu le puissant séisme de magnitude 6,4, suivi par de multiples répliques, qui a secoué la région côtière de Durrës, à l'ouest de l'Albanie;

Vu les conséquences dévastatrices de la secousse, 50 morts et plus de 700 blessés, ainsi que plusieurs centaines d'habitations détruites;

Vu le grand nombre, plusieurs milliers, de personnes qui se retrouvent sans toit et qui cherchent refuge;

Vu la fragile situation économique de l'Albanie et de la région touchée;

Vu l'invocation de la clause d'urgence;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 10 décembre 2019,

D E C I D E

PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de **CHF 50'000.-** destiné à la Croix-Rouge suisse pour apporter de l'aide d'urgence aux populations touchées par le séisme,
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2019 sous la rubrique 59.300001.363.60000 "Actions d'entraide à l'étranger – subvention à des organisations privées à but non lucratif",
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette,
4. de munir la présente délibération de la clause d'urgence vu que son exécution ne souffre aucun retard dû à un référendum.

* * *

(Arrivée de Mme Schweizer)

8. **Délibération n° 2019-12a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 408'600.- en vue de l'installation de dispositifs de protection anti-chute sur les toitures plates des bâtiments communaux. Rapport de la commission des travaux publics (T. Clerc, DC)**

M. Clerc donne lecture du rapport de la commission des travaux publics tenue le 7 novembre 2019, sous la présidence de M. Serrano et en présence de M. Devaud ainsi que M. Genequand, responsable du service des sports, et M. Meyer, chargé de la sécurité au travail :

"En préambule à la présentation de M. Meyer, plusieurs questions concernant les délais et les raisons de cette délibération sont posées. M. Devaud indique qu'il s'agit d'un courrier émanant de la Chambre genevoise de l'étanchéité et des toitures. La responsabilité incombe au propriétaire des bâtiments de se mettre en règle rapidement.

M. Meyer explique dans sa présentation que la présence régulière et prévisible de personnel communal et d'entreprises externes sur les toits oblige la Commune à

agir pour leur sécurité. Un audit de l'entreprise Ecoservices SA recense 105 mesures à prendre à Meyrin. M. Meyer détaille les différents aspects liés à la sécurité, qu'il s'agisse d'échelles, des abords des toits ou encore de coupoles et puits de lumière. Chaque élément comporte ses lots de spécificités. M. Meyer profite également de mentionner que ces aménagements seront réalisés, si c'est possible, en même temps que d'autres interventions déjà planifiées.

Certains bâtiments récemment construits ne sont pas aux normes et M. Devaud s'étonne que des autorisations de construire aient pu être délivrées. Ce constat est également soulevé par plusieurs commissaires qui s'étonnent que les constructions récentes comme le boudrome, la patinoire ou encore l'école de Monthoux figurent au palmarès des sites à équiper alors que l'ordonnance y relative date d'il y a 15 ans à peine. M. Meyer précise qu'il n'y a pas de date butoir d'entrée en force pour se mettre en conformité.

Après plusieurs échanges, un commissaire demande à quoi correspondent les CHF 4'000 d'honoraires. M. Meyer détaille qu'il s'agit essentiellement de frais prévus pour la formation du personnel. Il insiste sur le fait que si ces équipements sont déployés, il devra veiller à la bonne utilisation et au respect des mesures de sécurité par les employés de la Commune. Il s'agira de persuader les employés communaux de l'utilisation de ces installations selon les procédures fournies et sur lesquelles ils auront été formés.

Certains aménagements sont questionnés par les commissaires et, après vérification de l'administration, ces doutes sont dissipés, notamment concernant le Jardin Robinson et un muret de l'école de Meyrin-village.

Après un rapide tour de table des groupes politiques, M. Serrano passe au vote. Au final, la commission des travaux préavise favorablement la délibération par 10 oui (2 MCG, 2 PLR, 1 UDC, 1 PS, 2 Verts, 2 PDC)."

M. Lustenberger fait part de la position de son parti :

"L'installation de dispositifs de protection antichute sur les toitures plates des bâtiments communaux découle d'une obligation de mise aux normes. Les propriétaires étant responsables de cette mise en conformité, la SUVA pourrait se retourner contre la Commune et exiger une couverture partielle, voire complète, des coûts découlant d'un éventuel accident et ce quelle que soit sa gravité. De ce fait, le MCG considère que cette délibération relève du bon sens et la votera donc favorablement. Nous restons cependant surpris que certaines constructions de bâtiments plus récentes que cette ordonnance ne soient pas aux normes."

M. Boccard donne connaissance de la position des libéraux-radicaux :

"Lors de la commission, nous avons été étonnés de constater le retard que la Commune avait accumulé par rapport aux normes de sécurité, ne procédant pas à la pose de ligne de vie, barrière et autres équipements obligatoires. On ne peut que se réjouir que, durant ce laps de temps, il n'y ait eu aucun incident grave, voire mortel, car si tel avait été le cas, le Conseil administratif aurait été le responsable pénal et aurait encouru les risques inhérents à cette charge.

Le PLR Meyrin Cointrin votera donc favorablement cette délibération qui permettra à la Commune de se mettre en conformité avec les normes de sécurité en vigueur et retirera l'épée de Damoclès au-dessus de la tête du Conseil administratif."

Au nom des Verts, **M. Dumalle** fait la déclaration suivante :

"Nous n'épilouterons pas longtemps sur ce sujet puisque la sécurité des personnes travaillant sur les toits des bâtiments communaux, d'ordonnance fédérale, de lois cantonales et autres règlements d'application. Vous l'aurez compris, la cause est entendue. Il n'y a pas de place pour le doute dans cette délibération et l'unanimité des commissaires réunis lors de cette commission en l'occurrence le prouve.

Pour toutes ces bonnes raisons, les Verts de Meyrin-Cointrin, très sensibles à la question de sécurité des personnes, voteront favorablement cette délibération et sans hésitation."

M. Clerc donne lecture de la position de son groupe :

"Les démocrates-chrétiens soutiennent cette délibération et vous encouragent à en faire de même. Nous souhaitons que la Commune se mette en conformité avec la loi. La Commune a déjà pris du retard dans la protection de ses travailleurs et nous estimons qu'une action rapide de sa part serait la bienvenue. Malgré le montant de la mise en conformité, le groupe DC estime que la sécurité n'a pas de prix et qu'il est important de protéger nos employés des risques auxquels ils sont exposés. Nous vous remercions d'avance d'accepter cette délibération, pour la Commune, pour nos employés."

M. Iswala se souvient que tous étaient unanimes lors de la commission. La sécurité n'ayant pas de prix, il annonce que le parti socialiste soutiendra cette déclaration.

M. Hubert relève que M. Devaud a immédiatement indiqué en commission que les travaux faisaient suite à une ordonnance cantonale et étaient donc obligatoires. Certains endroits sont dangereux pour les enfants et les ouvriers. Aussi l'UDC acceptera-t-elle cette délibération.

M. Devaud tient à faire remarquer aux libéraux-radicaux que personne n'aurait remarqué ces lacunes sans la lettre envoyée par la Chambre de commerce des étanchéistes et couvreurs. Tous se sont étonnés que l'Etat, qui était au courant de l'ordonnance, ait néanmoins accordé les autorisations de construire. S'il assume une certaine responsabilité et se réjouit qu'il n'y ait pas eu d'accident, il est heureux que la mise aux normes soit faite afin que la Commune ne puisse pas être tenue pour responsable en cas d'accident.

Il n'y a pas d'autre demande de parole et **M. Cornuz** met donc aux voix la **déli-**

bération n°2019-12a
relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 408'600.- en vue de l'installation de dispositifs de protection antichute sur les toitures plates des bâtiments communaux

Vu l'ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction, art. 3, 8, 15-19, 28-36 ;

Vu l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles, art. 5, 8, 17 ;

Vu la loi cantonale sur les constructions L5 05, art. 122 ;

Vu le règlement d'application de la L5 05, art. 49 al. 3 ;

Vu le rapport d'audit du bureau d'ingénieurs-conseils Ecoservices SA sur la sécurisation des toitures plates des bâtiments communaux ;

Vu les principes directeurs de sécurité émis par le Conseil administratif ;

Vu les débats du groupe de travail de l'administration, composé des services suivants : sports, gérance et entretien des bâtiments, urbanisme, travaux publics et énergie ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le plan des investissements 2018-2028 ;

Vu le rapport de la commission des travaux publics ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 10 décembre 2019

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. de réaliser les travaux d'installation de dispositifs de protection antichute sur les toitures plates des bâtiments communaux avec une responsabilité partagée entre les services concernés – service des sports, service de gérance et entretien des bâtiments, Théâtre Forum Meyrin et service de l'urbanisme, travaux publics et énergie – et sur une durée de trois ans,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 408'600.-** destiné à ces travaux,
3. de comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense nette de CHF 408'600.- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023,
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 408'600.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

* * *

9. **Délibération n° 2019-18a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 5'593'000.- destiné à la réalisation des vestiaires et autres équipements compris dans la 6^e étape du centre sportif des Vergers. Rapport de la commission des travaux publics (F. Grognuz, LR)**

M. Grognuz fait part du rapport de la commission des travaux publics tenue le 27 novembre 2019, sous la présidence de M. Serrano et en présence de M. Devaud ainsi que MM. Balsiger et Schemel, du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie :

"1^{ère} séance de commission

M. Serrano ouvre cette séance par les salutations d'usage et donne la parole à M. Devaud qui nous rappelle les enjeux de ces nouveaux vestiaires, leurs spécificités techniques (salle de musculation, vestiaires hommes et femmes), ainsi que l'historique sur les différentes étapes du centre sportif. Nous en sommes maintenant à la 6^e étape.

M. Schemel donne les éléments importants du dossier ainsi que les différentes étapes pour arriver à ce projet de vestiaires. Les deux bâtiments auront une surface nette de 887 m². Il énumère ensuite les différentes surfaces ainsi que leurs futures utilisations et un bref historique des vestiaires, pour les plus anciens qui datent des années 1980. Il nous parle ensuite des contraintes techniques du site comme, par exemple, la présence du CAD ou de l'arrosage.

A la suite de cette présentation de l'intérieur des bâtiments, M. Schemel continue sa présentation sur les aspects techniques, notamment la toiture végétalisée avec panneaux solaires, ou l'utilisation de bois sur les façades extérieures des vestiaires. Au niveau des coûts, les premières estimations prévoyaient un prix d'environ CHF 3,5 millions avec une marge d'erreur de plus ou moins 25%. Suite à l'ajout de certains travaux et d'équipements, le total des frais supplémentaires se monte à CHF 514'806.-. Le nouveau total arrondi est de CHF 4'909'000.- avec ces modifications. Le service de l'UTE a pris certaines mesures pour faire baisser le prix du bâtiment comme la réduction du format des fenêtres.

Suite à cette présentation, le président ouvre un premier temps de questions techniques. Un premier commissaire souhaite connaître la capacité maximale des vestiaires. M. Devaud répond que 200 joueurs pourront les utiliser en même temps. Une autre commissaire s'étonne du prix des fenêtres ainsi que des prix qui prennent l'ascenseur. M. Schemel répond que l'administration a pris des mesures.

Un autre commissaire fait un calcul et constate que le coût de CHF 5'500.- par m² lui paraît très cher et se demande si cela n'est pas trop luxueux. M. Schemel répond que le choix s'est porté sur un bâtiment de qualité.

Après ce premier temps de questions, les commissaires prennent la pause.

2^e séance de commission

La séance reprend, le président donne la parole aux commissaires. Le premier commissaire s'interroge sur le nombre de vestiaires actuels. M. Schemel répond qu'il en existe huit répartis dans quatre bâtiments.

Un autre commissaire s'interroge sur le nombre de personne qui ont soumissionné pour ces travaux. M. Balsiger répond que l'appel pour le génie civil a reçu trois offres. Ce même commissaire souhaite savoir quelle est la provenance des entreprises qui ont soumissionné. L'administration lui répond qu'elles sont de Genève exclusivement.

Le commissaire suivant s'étonne du prix des honoraires. M. Schemel répond qu'ils sont dans la moyenne de ce qui se fait d'habitude. Un commissaire s'interroge sur la nécessité de ces vestiaires. M. Devaud lui répond que le besoin est avéré.

Après cette première partie de questions techniques, le président ouvre un temps de questions politiques. Un commissaire ne peut pas voter le projet en l'état, il lui semble qu'on peut le simplifier. Un autre commissaire trouve qu'il ne faut pas rogner sur tous les coûts à tout prix. Un autre commissaire a l'impression d'être mis au pied du mur. Un dernier commissaire trouve que les vestiaires sont trop chers.

Après ce temps de prises de position, il s'ensuit un débat entre les commissaires sur la façon de traiter cet objet. Le président propose de renvoyer cet objet au Conseil municipal. Le préavis et l'envoi de la délibération sont acceptés par 7 oui (2 PS, 2 Verts, 1 PDC, 2 MCG) et 3 abstentions (2 PLR, 1 UDC).

L'administration indique qu'il existe une marge d'économie d'environ 10% sur les coûts de construction.

Avant de soumettre cette délibération au préavis de la commission, le président demande s'il y a des amendements, ce qui n'est pas le cas. Le président soumet la délibération au préavis qui est accepté par 3 oui (1 PS, 1 Vert, 1 PDC) et 7 abstentions (1 PS, 1 Vert, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG)."

En premier lieu, **M. Cornuz** annonce que l'UDC présente un amendement qui demande de revoir le budget à la baisse pour le rapprocher du montant initial.

M. Hubert indique que le groupe UDC trouve ce projet certes magnifique mais trop cher. Il considère que l'on peut faire des vestiaires moins onéreux et s'étonne en particulier du montant des honoraires (CHF 800'000.-). En tant qu'ancien footballeur, il tient à préciser qu'il n'est pas opposé à la construction de vestiaires mais trouve le montant demandé déraisonnable, lequel permettrait même de construire six villas.

Aussi, le groupe UDC propose-t-il de renvoyer cette délibération en commission des travaux publics pour réétudier ce projet qui ne présente pas de caractère d'urgence.

M. Cornuz en déduit que son amendement consiste en fait à renvoyer la délibération en commission et ouvre le débat à ce sujet.

M. Boccard donne connaissance de la position des libéraux-radicaux :

"On dit souvent *un éléphant a accouché d'une souris*. Dans ce cas, bien au contraire, c'est la souris qui essaie d'accoucher d'un éléphant et ça passe mal...

Ce projet de vestiaire de football, en y incorporant tout le programme dévolu au sport, et également le dépôt pour les machines d'entretien du stade, nous a été présenté au départ pour un montant d'à peu près CHF 3 millions. L'administration, en cours de route, a revu sa copie car la réalisation de ces vestiaires, sur pilotis (tel était le projet), s'avérait techniquement trop compliquée.

Le projet a donc été repris et, dans l'intervalle, un dépôt pour les machines avec un programme plus élaboré - vestiaire pour les employés, douche sanitaire réfectoire, halles avec atelier de mécanique - nous a été présenté et a reçu un avis favorable du Conseil municipal, le tout pour un montant d'environ CHF 2'200'000.-.

Aujourd'hui, on nous présente ces vestiaires qui contiennent tout le programme de départ, non pas en un seul bloc mais en deux parties distinctes, d'où le surcoût, de double production de chauffage et ventilation, etc. Le montant de la délibération et de plus de CHF 5'500'000.-.

Nous ne mettons pas en doute les besoins avérés pour ces vestiaires de foot et le programme, correspondant aux demandes, compris dans le projet. Mais quand une copie est mauvaise, il est incohérent et irresponsable de poursuivre et d'échafauder des projets qui arrivent à des coûts qui n'ont plus rien à voir avec l'utilisation dévolue au bâtiment.

Non, le PLR Meyrin Cointrin n'est pas contre le sport mais il s'oppose à la dilapidation des deniers publics. Voilà un projet qui, globalement, devait coûter CHF 3 millions et qui, en finalité, en coûtera presque six. Le préavis voté en commission démontre clairement le malaise par rapport au coût de cette délibération, trois oui et sept abstentions. On ne peut pas dire que ce soit l'unanimité. Même l'administration la trouve chère mais ce sont les retours de soumissions.

Ce n'est pas parce que nous sommes proches d'élections que nous sommes prêts à faire des concessions électoralistes, à nos yeux inacceptables. Il est temps de réfréner nos ardeurs dans des investissements et des aménagements dispendieux. Une vision plus globale de l'articulation des problèmes s'impose pour trouver des solutions plus globales et plus durables.

Vous l'aurez compris, le PLR Meyrin Cointrin ne votera pas favorablement cette délibération au montant de CHF 5'500'000.- pour des vestiaires de football, mais nous sollicitons un retour en commission."

M. Amato fait part du scepticisme des Verts vis-à-vis de cet amendement. Ils se demandent en effet ce que la commission pourrait changer à ce projet. En outre, il craint que, comme pour la patinoire et les tribunes de football, l'on économise à mauvais escient et que l'on doive construire un nouveau bâtiment dans cinq ans qui sera encore plus cher puisque les coûts ne cessent d'augmenter dans la construction, laquelle ne subit pas de crise actuellement.

En conséquence, il aimerait savoir ce que les membres de l'UDC et du PLR attendent de l'administration et sur quel poste il faudra diminuer les coûts afin que la séance de commission ne soit pas inutile.

M. Boccard ne veut pas reproduire ce qu'il s'est passé pour le Jardin Robinson et ne souhaite donc pas couper dans le programme mais que le projet soit repensé et retravaillé. Il rappelle que les vestiaires existants aux Vergers ont été rénovés en 2012 et se demande s'il ne serait pas préférable de les démolir et de refaire l'ensemble, en mettant à disposition des vestiaires provisoires.

En conclusion, il pense que de nombreux conseillers trouvent les coûts des nouveaux vestiaires excessifs et lui-même juge préférable de trouver une solution globale pour l'ensemble du programme.

Pour **M. Tschudi**, il est certes toujours possible de faire autrement mais, à ce jour, il n'existe pas de solution moins onéreuse. Il rappelle qu'il a été décidé de rénover deux vestiaires pour un coût de CHF 1.5 million et qu'il a ensuite été constaté que de nouveaux vestiaires étaient indispensables. Toutes les possibilités ont été étudiées en commission des travaux publics, comme par exemple différents emplacements pour leur implantation, mais personne n'a proposé de démolir les vestiaires rénovés en 2012, ce qui aurait d'ailleurs coûté cher.

Il fait remarquer que si l'administration doit refaire une étude pour construire un seul bâtiment intégrant l'ensemble des vestiaires, l'addition finale sera encore plus élevée.

M. Devaud ajoute que le centre d'entretien du centre de voirie et horticole qu'il est prévu de construire à côté du terrain A n'a aucun rapport avec le programme des vestiaires. Ce bâtiment est destiné à rapprocher les jardiniers des terrains dont ils ont la charge d'entretien.

Quant aux vestiaires, il explique que les deux vestiaires rénovés sont indispensables pendant les travaux, d'autant plus que le terrain de football B sera supprimé en 2021 et transformé en parking le temps des travaux au cœur de la cité. Il fait remarquer que le programme a été accepté par la commission des sports à l'unanimité. S'il est également étonné du montant élevé de cette nouvelle infrastructure, il relève cependant que la situation économique a changé et que le secteur du gros-œuvre est actuellement en surchauffe, ce qui fait monter les prix. De plus, pour des questions de coûts, le Conseil municipal a décidé de supprimer la salle de musculation qui était prévue dans la tribune du terrain A. Or, le club de hockey sur glace, de même que le basket-ball et le football sont en train de s'agrandir et sont demandeuses de ces équipements, le rugby étant encore venu s'ajouter à ces clubs.

M. Devaud ajoute que le respect du développement durable a également une incidence sur les coûts car le remplacement des fenêtres en bois-métal par des fenêtres en plastique permettrait des économies. De même, l'enceinte en bois qui s'intègre au site est plus chère mais plus esthétique.

Quant à lui, il préfère avoir des équipements plus onéreux mais durant plus longtemps et il défend les besoins de vestiaires pour les clubs. Il considère que refaire une étude mettrait le FC Meyrin dans une situation catastrophique bien qu'il comprenne ceux qui estiment avoir les mains liées devant un prix élevé. Cependant, il rappelle que le programme du centre sportif a été approuvé en 1995 et que les terrains situés au centre de la Commune seront transférés aux Vergers.

En conclusion, **M. Devaud** pense qu'il faut avoir une vision à long terme.

Si elle comprend les remarques de l'UDC et du PLR, **Mme Murciano** relève toutefois que ceux-ci n'ont pas évoqué les surcoûts liés à la mise à disposition de vestiaires provisoires et la démolition du vestiaire actuel, sans oublier que l'étude d'aménagement du terrain serait à refaire. Aussi pense-t-elle qu'une remise en question de cette délibération reviendrait à devoir voter à terme un projet encore plus onéreux.

Elle ajoute que les Verts demandent une suspension de séance.

M. Boccard précise que les libéraux-radicaux ne veulent pas faire des économies de "bouts de chandelle" mais sur le concept global. Il relève que l'annexe du CVH destinée au personnel qui s'occupera des terrains était intégrée à l'origine au projet, qui incluait également un garage à machines et était alors évalué à CHF 3 millions. Il s'étonne donc que l'on se retrouve maintenant à voter un bâtiment ne comprenant que des vestiaires pour un coût de CHF 5.5 millions. Certes, des vestiaires provisoires ont un coût mais il trouve ceci envisageable au vu des nombreux containers provisoires installés lors de chantiers, lesquels contiennent même parfois des bureaux d'architectes.

M. Boccard relève encore qu'une délibération d'environ CHF 5 millions pour la réalisation de deux terrains de football va prochainement être présentée à l'assemblée et en déduit qu'une somme d'environ CHF 12 millions aura été votée pour le football dans un court laps de temps.

En résumé, le PLR n'est pas opposé aux vestiaires mais trouve les deux petits bâtiments à construire beaucoup trop chers par rapport à leur utilisation et durabilité.

M. Frauchiger note que l'administration et les ingénieurs ont présenté des projets complets et détaillés en commission et que c'était aux conseillers de faire des propositions s'ils n'étaient pas satisfaits. Or, il ne voit pas comment des conseillers non spécialistes pourraient faire des propositions adéquates. Par conséquent, le MCG ne peut pas adhérer à l'amendement du PLR.

M. Iswala n'a également pas été convaincu par le PLR qui prévoit de conserver le programme sans proposer quoi que ce soit de concret pour diminuer les coûts. Au contraire, une étude supplémentaire pourrait plutôt avoir comme conséquence une augmentation des prix.

Il souhaite éviter de refaire les erreurs commises avec le Jardin Robinson ou le stade de football, où l'on a essayé de faire des économies qui n'ont mené nulle part, si ce n'est à devoir soumettre au Municipal de nouvelles délibérations qui ont augmenté le coût final des objets.

Le projet présenté par l'administration est certes trop cher, conclut **M. Iswala**, mais il faut voir à long terme et faire des économies durables. De plus, il estime que les deux objets présentés s'intègrent bien dans le quartier des Vergers. En conclusion, il annonce que le parti socialiste ne soutiendra pas le renvoi en commission qui ne fera que faire perdre du temps et augmenter les coûts.

M. Hubert tient à dire qu'il ne veut pas réduire à néant le projet mais faire baisser son prix.

Après avoir mis fin au débat, **M. Cornuz** met aux voix la **suspension de séance**, qui est **acceptée à l'unanimité**.

La séance est suspendue de 20h00 à 20h10.

M. Cornuz ayant ouvert le débat, **M. Hubert** rappelle avoir demandé en commission des travaux publics de reporter le vote de cette délibération à la séance de février 2020. Le responsable du service de l'urbanisme, de l'énergie et des travaux publics avait alors demandé de lui faire des propositions et il ne comprend pas que l'on refuse ce renvoi qui permettrait peut-être de faire baisser le coût de CHF 500'000.-.

Il n'y a pas d'autre demande de parole et il est donc procédé au vote du **renvoi** de la **délibération n°2019-18a** à la **commission des travaux publics**.

Cette **proposition** est **refusée par 18 non, 10 oui et 1 abstention**.

M. Cornuz ouvre le débat sur la délibération.

M. Falvo fait part de la position du PDC :

"Plusieurs commissions auront été nécessaires pour arriver ce soir à ce projet de délibération relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour la réalisation des vestiaires et autres équipements prévus dans la 6^e étape du centre sportif des Vergers, dont le montant aura au final passé de CHF 4'395'000.- à CHF 5'593'000.-.

Les coûts supplémentaires ont été détaillés et expliqués lors de la commission du 27 novembre 2019 et suite à la présentation et aux explications claires apportées par les représentants de la Commune, par logique et pour le bon fonctionnement du centre sportif des Vergers, le PDC a été convaincu de la nécessité d'aller de l'avant et votera en faveur de la délibération.

Pourquoi accepter cette délibération ? Nous sommes victimes de notre succès : une augmentation significative du nombre d'enfants découlant sur une augmentation du nombre d'équipes, la situation chaotique lors d'un tournoi ou d'un déroulement de plusieurs matches en simultané, mais aussi et surtout la disparition prévue des deux stades de la cité et des vestiaires de Vaudagne. Sans compter que le club de rugby pourra enfin profiter d'un vestiaire proche du terrain d'entraînement, sans devoir aller squatter les vestiaires de la patinoire !

De plus, la salle multisports sera au bénéfice de plusieurs clubs meyrinois et ne sera pas exclusivement réservée au seul usage du FC Meyrin. Le basket, le hockey et le rugby ont déjà fait savoir qu'ils souhaitaient pouvoir l'utiliser.

Enfin, en l'acceptant ainsi, nous contribuons à ce que ces travaux ne coûtent pas davantage aux contribuables meyrinois, les devis initiaux ayant déjà augmenté de plus de 20% entre leurs établissements et le vote de ce soir.

Suite à nos échanges et pour toutes ces raisons, vous comprendrez donc pourquoi le groupe PDC Meyrin Cointrin va voter en faveur de cette délibération, et nous vous proposons d'en faire de même."

Au nom du parti socialiste, **Mme Dimopoulos** fait la déclaration suivante :

"Pour mémoire j'aimerais vous rappeler qu'en 2012, nous avons rénové les deux blocs de vestiaires pour environ CHF 1,4 million. La clause du besoin pour les nouveaux vestiaires a été votée à l'unanimité par la commission des sports en juin 2016. Le crédit d'étude a également passé la rampe à l'unanimité lors des commissions des travaux et sports réunies en janvier 2018 ainsi qu'en plénière du Municipal.

Faut-il rappeler que le Meyrin FC est une école de football reconnue dans tout le canton. Il compte à son actif près de 1'100 membres. On rajoute l'école féminine et masculine de rugby, les équipes jeunes, les équipes d'adultes, et la demande de place se fait clairement ressentir. Par conséquent l'augmentation des vestiaires est plus que nécessaire.

Avec la suppression du terrain de la rue des Boudines liée au projet Cœur de cité, nous avons également besoin de place, action bien connue de tous pour ce projet de créer le parking provisoire, et ceci le plus rapidement possible.

Nous ne construisons pas que des vestiaires mais également une buanderie, des locaux pour entreposer du matériel, des vestiaires pour les arbitres et une salle de musculation de 100 m² utilisée par l'ensemble des sports collectifs de Meyrin.

Toutefois, nous trouvons que ces belles unanimités se transforment en défiance durant la commission sur le crédit de construction. Nous vous laissons deviner ! La facture a pris de la hauteur. Au final, nous avons beaucoup parlé de coût et d'énergie mais pas ou peu du fait que l'ensemble de la construction avec ces vestiaires est une nécessité qui s'avère incontournable et que les clubs sportifs en ont simplement besoin, plutôt demain qu'après-demain.

Si nous ne faisons pas attention, c'est également le projet Cœur de cité qui va prendre du retard et le retard, c'est comme le temps, c'est de l'argent. Tout ceci n'est simplement pas viable pour les socialistes.

Nous avons peut-être raté le train en 2012 en ne refaisant pas entièrement les vestiaires à cette époque. Il en résulte une difficulté d'implantation mais on est toujours plus malins après coup !

Nous avons été convaincus en commission des raisons qui amènent un prix plus élevé, en premier la surface brute de plancher est passée de 940 m² à 1'100 m² dans le crédit d'étude, la bonne conjoncture pour la construction pousse également les prix vers le haut. Finalement, les matériaux choisis, durables et esthétiques sont également une raison du prix.

Nous devrions apprendre de nos erreurs passées, construire bon marché se paye tôt ou tard bien plus cher. Mettre des fenêtres en PVC en lieu et place du bois métal, enlever le bardage bois, permet effectivement de "gratter" quelques centaines de milliers de francs. Et de se retrouver dans cinq ans pour un crédit de rénovation est contradictoire et absurde quand on veut faire des économies. Le parti socialiste est sensible à la durabilité et pas uniquement à l'addition à court terme.

Nous avons été sensibles aux arguments concernant l'approvisionnement énergétique et convaincus que nous pourrions à terme raccorder ces vestiaires au vrai CAD.

Conformément à nos prises de position passées, présentes et à venir, le parti socialiste reste sur sa ligne, nous sommes favorables aux équipements publics sportifs ou culturels de qualité, qui montrent bien le soin particulier avec lequel nous nous occupons de notre patrimoine communal profitant à l'ensemble des Meyrinoises, Meyrinois, d'ici et d'ailleurs.

Nous allons voter favorablement cette délibération et invitons les autres groupes politiques à nous suivre dans cette vision qualitative et durable du développement de Meyrin."

Mme Murciano donne connaissance de la position de son parti :

"Cette délibération aura fait débat et suscité une vive réaction de la commission des travaux publics, les Verts sont loin d'être contre le sport et soutiennent régulièrement les projets proposés mais pas dans ces conditions et encore moins à ce prix. Elle mériterait presque un carton jaune !!

En effet, le projet initial nous a été présenté puis il a été modifié, mais en nous assurant que le coût ne serait aucunement affecté. Que nenni, depuis le début de cette législature, une telle augmentation des coûts entre l'élaboration et la présentation du projet final n'a jamais été observée.

Il serait peut-être utile de se remémorer quelques points importants; juin 2016 la commission des sports préavisait favorablement les équipements futurs concernant les vestiaires dédiés au Meyrin FC et au club de rugby Cern Meyrin St-Genis. L'aménagement d'une buanderie, d'un local matériel ainsi que d'une salle de musculation mutualisée entre plusieurs clubs - le basket, le hockey, le football et le rugby - et la construction de locaux pour le service de l'environnement pour un montant d'environ CHF 3'500'000.-.

En janvier 2018, la présentation d'une demande portant sur une surface totale de 946 m², et un montant total de CHF 3'516'000.- pour les vestiaires et les futurs aménagements nous est présentée. Notre groupe était déjà surpris par la cherté du projet, car il se voyait amputé de la surface prévue pour le bâtiment du service de l'environnement qui faisait l'objet d'une nouvelle délibération pour une somme supplémentaire de CHF 1'845'000.-.

En décembre 2018, une évolution du projet était présentée à la commission des travaux publics avec le même programme prenant place dans deux volumes identiques.

Le 27 novembre 2019, un projet à CHF 5'593'000.- nous est présenté, le bâtiment sera construit selon les exigences de haute performance énergétique. Le concept énergétique repose sur le CAD du centre sportif Vergers et nous le regrettons. Déçus, nous aurions préféré une intégration au réseau CAD du quartier des Vergers relié par le parc des Arbères pas encore réalisé.

Les causes du renchérissement sont dues à une absence d'anticipation et de planification qui a consisté à rénover pour CHF 1,5 million les vestiaires existants, qu'on aurait mieux fait de raser pour construire un seul bâtiment, ce qui aurait représenté une économie considérable. Le fait de n'avoir pas trouvé une alternative pour l'emplacement des vestiaires a obligé de les coincer dans l'emplacement des vestiaires actuels et de déplacer des canalisations existantes, ce qui a renchéri les travaux préparatoires.

L'évolution du programme entre 2016 et 2019 a augmenté les surfaces de tous les postes. De nouveaux locaux sont même apparus : dépôt matériel rugby (20.4 m²), locaux concierge (6 m²), et locaux techniques CVSE. Nous tenons aussi à préciser que la validation du programme par la commission des sports en juin 2016 était en rapport avec le prix présenté pour réaliser ce programme.

Nonobstant l'augmentation de la population dans tous les clubs et associations, certaines mesures ayant déjà été prises, il ne faudrait pas tomber dans le piège de la surenchère. De surcroît, un prix de construction à CHF 5'500.-/m² est cher, il correspond à un prix qui penche vers des matières durables mais luxueuses, surtout pour des vestiaires.

Nous regrettons aussi une certaine forme d'inégalité, et nous souhaitons nous en excuser. Certains clubs pratiquent leurs activités les pieds dans l'eau et de nombreux citoyens souhaiteraient pouvoir pratiquer leur sport en toute liberté et avec des horaires plus étendus. Malheureusement on leur répond que l'extension des horaires de piscine coûte trop cher à la Commune.

Les coûts ont littéralement explosé : CHF 2'000'000.- de plus que prévu. Si les explications fournies sur un coût largement défavorable dû aux retours d'appels d'offres bien plus chers que prévus, la construction de deux nouveaux bâtiments, les engins de la salle de musculation, les travaux préparatoires et le terrassement non intégrés dans le coût de construction initial, ou ne pouvant être évalués, nous aurions souhaité que la présentation soit plus explicite.

Pour toutes ces raisons, les Verts de Meyrin-Cointrin botteront cette fois en touche et, pour la première fois dans cette législature, donneront la liberté de vote à leurs membres."

M. Frauchiger fait part de la position du MCG :

"La 6^e étape du centre sportif des Vergers prévoit la construction de deux nouveaux bâtiments de vestiaires dans le périmètre des terrains de football et de rugby, au côté des vestiaires existants en face du terrain C.

Le 2 juin 2016, la commission des sports a validé le programme de cette nouvelle étape qui comporte des vestiaires, une nouvelle buanderie, une salle de musculation, un local d'exploitation pour l'entretien des terrains et des toilettes publiques. La présente délibération prévoit la réalisation de ces nouveaux équipements, en phase avec la construction de deux terrains de football supplémentaires (E et F) prévus à l'horizon 2020-2021. Ces nouvelles infrastructures permettront de répondre au fort développement des clubs sportifs actifs au sein de la Commune.

A la présentation du projet, d'emblée nous avons été interloqués par le coût du devis de construction très élevé, des vestiaires à CHF 6 millions ! L'administration nous rappelle que certaines mesures d'économies ont déjà été consenties pour près d'un million, soit la suppression des dalles mixtes bois-béton, la suppression du principe de façade bois porteuse, la réduction des formats de fenêtres, la réduction de l'avant-toit, la suppression des lanterneaux en toiture, l'optimisation des gaines sanitaires et ventilation et la réduction de la hauteur d'étage.

Le MCG a toutefois demandé si des économies supplémentaires étaient encore possibles pour ces deux pavillons ! L'administration nous a signalé que si l'on souhaite supprimer le joli bardage vertical en mélèze qui habille les façades des deux bâtiments, cela enlèverait l'esthétique recherché de l'ensemble des infrastructures du centre sportif, de même que supprimer la toiture végétalisée pourrait être préjudiciable à l'isolation, que ce soit en matière d'inertie thermique ou d'imperméabilité. Qu'envisager des fenêtres en PVC de moins bonne qualité que des fenêtres bois-métal aura une incidence négative dans le futur quant aux économies énergétiques réalisées sur le long terme.

Il est donc possible de réduire la voilure en demandant une nouvelle étude avec des matériaux de moins bonne facture. Mais nous pensons que cette nouvelle étude aura certainement un impact quant au calendrier des futures réalisations des infrastructures et des terrains de football. Sans compter qu'avec de nouveaux délais, les matériaux risquent également de renchérir comme cela est arrivé lors de la rénovation des vestiaires en 2012. Il en va de notre responsabilité de bien peser les intérêts économiques en jeu.

En conclusion, le club de football a absolument besoin de nouveaux vestiaires malgré le coût important de ce crédit de construction. De plus, si nous voulons répondre aux critères de durabilité et aux exigences de la haute performance énergétique, nous nous voyons contraints d'accepter ce projet.

Le groupe MCG acceptera donc cette délibération n°2019-18a."

En premier lieu, **M. Boccard** tient à remercier Mme Murciano pour son compte rendu des discussions exhaustif.

Il poursuit en se demandant si, en additionnant les vestiaires actuels et ceux votés ce soir, ceux-ci seront suffisants pour répondre aux besoins futurs des équipes de football et rugby. Il pense qu'il aurait été préférable d'anticiper en détruisant les vestiaires actuels et en construisant un bâtiment plus volumineux. Quoi qu'il en soit, il considère que les deux bâtiments de vestiaires ont un coût trop élevé mais, le parti libéral-radical ne souhaitant pas dénaturer le programme, ils proposent une refonte du projet.

M. Hubert indique que l'UDC va dans le sens des propos de M. Boccard.

M. Gerson demande le vote nominal, ce qui est appuyé par trois personnes.

La parole n'est plus demandée et **M. Cornuz** met donc au vote nominal la **délibération n°2019-18a**

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 5'593'000.- destiné à la réalisation des vestiaires et autres équipements compris dans la 6^e étape du centre sportif des Vergers

Vu l'image directrice du centre sportif mise à jour et validée par le Conseil administratif le 15 mai 2012;

Vu la commission des sports du 2 juin 2016, préavisant favorablement les équipements futurs pour le Meyrin FC, à savoir les terrains synthétiques E et F, les vestiaires, la salle de musculation, la buanderie, les locaux d'exploitation et d'entreposage des machines, le local pour le matériel des clubs;

Vu la construction des terrains de foot E et F prévue d'ici 2021, extension qui implique la construction de vestiaires et d'équipements adéquats;

Vu la délibération n°2017-38a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 330'000.- destiné à l'étude en vue de la réalisation de la 6^e étape du centre sportif comprenant des vestiaires et autres équipements;

Vu la commission des travaux publics du 12 décembre 2018 présentant l'implantation pavillonnaire des deux bâtiments;

Vu le projet du parc des Arbères, espace public limitrophe actuellement en cours d'études;

Vu l'inscription au plan des investissements 2018-2028 de la 6^e étape du centre sportif comprenant des vestiaires et d'autres équipements;

Vu l'image directrice de planification territoriale du 25 août 2015;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 10 décembre 2019,

D E C I D E

PAR 16 OUI, 8 NON ET 5 ABSTENTIONS

1. de réaliser les travaux de construction des vestiaires et autres équipements compris dans la 6^e étape du centre sportif des Vergers,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 5'593'000.-** destiné à ces travaux,
3. de comptabiliser la dépense nette de CHF 5'593'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 5'593'000.- comme suit dès le début de l'utilisation du bien estimée à 2022 :
 - CHF 5'425'210.- pour les travaux de construction des vestiaires en 30 annuités,
 - CHF 167'790.- pour le mobilier en 8 annuités,
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 5'593'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Résultat du vote nominal

Wullschleger Corinne	oui	Halimi Hysri	oui
Wrzosowski Gregor	non	Grognuz Fabien	non
Tschudi-Spiropulo A.	abs.	Girardet Myriam	abs.
Tremblet Laurent	oui	Gerson Moïse	non
Squillaci Nicola	oui	Frauchiger Roger	oui
Serrano Philippe	non	Falvo Francesco	oui
Schweizer Adriana	non	Dumalle Marcel	abs.
Pachoud Stéphane	oui	Dimopoulos Elise	oui

**Séance du 10 décembre 2019
tenue en séance ordinaire**

Murciano Claudine	oui	Deluermoz Cosima	oui
Lüthi Badia	oui	Clerc Tobias	oui
Lustenberger Cédric	oui	Brocard Eric	oui
Iswala Placide	oui	Boccard Yolande	oui
Hubert Emile	non	Boccard Pierre	non
Heiniger Claire	abs.	Amato Maurice	abs.
Hayes Sasà	non		

* * *

10. **Annonces de projets**

Néant.

* * *

11. **Propositions individuelles**

Néant.

* * *

12. **Questions**

Mme Schweizer a entendu dire que Mme Gouzer avait vendu MeyrinCentre et aimerait savoir si c'est exact.

M. Tschudi répond que ce n'est pas le cas pour l'instant.

M. Amato s'étonne de n'avoir pas reçu de rose de Noël comme c'est la coutume.

* * *

Avant de lever la séance, **M. Cornuz** tient à ajouter quelques mots à l'approche des fêtes de fin d'année :

"Je ne résiste pas à l'envie de vous relire les vœux que l'immense Jacques Brel a transmis sur la radio *Europe 1* le 1^{er} janvier 1968, que certains connaissent sans doute, et qui sont d'une beauté inégalée même après plus de 40 ans. Je suis certain qu'ils trouveront un écho également parmi les membres de cette noble assemblée.

Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques uns. Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et d'oublier ce qu'il faut oublier. Je vous souhaite des passions, je vous souhaite des silences. Je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil et des rires d'enfants. Je vous souhaite de respecter les différences des autres parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir. Je vous souhaite de résister à l'enlèvement, à l'indifférence et aux vertus négatives de notre époque. Je vous souhaite enfin de ne jamais renoncer à la recherche, à l'aventure, à la vie, à l'amour car la vie est une magnifique aventure et nul de raisonnable ne doit y renoncer sans livrer une rude bataille. Je vous souhaite surtout d'être vous, fier de l'être et heureux car le bonheur est notre destin véritable.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous."

* * *

La séance est levée à 20h40/sho.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 27 janvier 2020.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Hysri HALIMI

Eric CORNUZ